



**Procès-verbal du Conseil de direction de l'Université tenu le
27/12/2021**

En l'an deux-mille vingt-et-un et en date du vingt sept décembre, à dix heures du matin, s'est tenu, au niveau de la salle de réunion du Rectorat, le Conseil de Direction de l'Université sous la Présidence de Monsieur le Recteur de l'Université, le Professeur Yagoubi Belabbas, pour discuter les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

- 1- Bilan de la gestion des ressources humaines au titre de 2021.
- 2- Bilan des activités financières au titre de l'exercice budgétaire 2021.
- 3- Préparation des activités de la fin du 1^{er} semestre 2021/2022.
- 4- Questions diverses.



Etaient présents à la réunion :

Mr. M. Selmi : Le Secrétaire Général de l'Université.

Pr. H. Benouednine : Vice-recteur chargée des Relations extérieures, la Coopération, l'Animation et la Communication, et les Manifestations scientifiques.

Pr. N. Benderdouch : Vice-recteur chargée de la Formation supérieure de troisième cycle, l'Habilitation universitaire et la Recherche scientifique, et la Formation supérieure en post-graduation.

Dr. S.M. Ghomari : Vice-recteur chargé de la Prospection, de la Planification et de l'Orientation.

Dr. H. Yahla : Vice-recteur chargé de la Formation supérieure du premier et deuxième cycle, la Formation continue et les Diplômes, et la Formation supérieure en graduation.

Pr. T. Abbassa : Doyen de la Faculté de Droit et de Sciences politiques.

Pr. H. Bellatrach : Doyen de la Faculté des Langues étrangères.

Pr. D. Benichou : Doyen de la Faculté des Lettres arabes et des Arts.

Pr. A. Chaa : Doyen de la Faculté des Sciences économiques, Commerciales et des Sciences de gestion.

Pr. M. Djennad : Doyen de la Faculté des Sciences et de la Technologie.

Pr. A. Guidoum : Doyen de la Faculté des Sciences sociales. (Absent)

Pr. N. Hassini : Doyen de la Faculté des Sciences exactes et Informatique.

Dr. M. Mime : Directeur de l'Institut d'Education Physique et Sportive.

Pr. M. Ryad : Doyen de la Faculté de médecine.

Pr. M. Ghaffour : Vice-doyen chargé de la post-graduation à la FSNV (Remplaçant de Madame la Doyenne de la FSNV)

Mr. D. Abdelhadi : Conservateur de la Bibliothèque Centrale.

Dr. M. A. Benamar : Chargé de Mission du Recteur.

Membres absents excusés :

Pr. D. Soualili : Doyenne de la Faculté des Sciences de la nature et de la vie.

Membres absents :

Pr. A. Guidoum : Doyen de la Faculté des Sciences sociales.



Monsieur le recteur a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue à toute l'assemblée et a, tout de suite, présenté un bref aperçu de l'ordre du jour qui aborde principalement la question de la gestion financière ainsi que celle des ressources humaines au titre de l'exercice budgétaire 2021 et aussi la préparation de la fin du premier semestre conformément au plan d'action défini par la direction de l'UMAB.

Avant d'entamer le premier point inscrit à l'ordre du jour, Monsieur le recteur a tenu à adresser ses sincères condoléances, en son nom et au nom de toute la communauté universitaire, à la famille de madame la doyenne de la faculté des Sciences de la nature et de la vie suite au décès de son beau-frère et frère du Professeur Karim Mezali survenu le 26 décembre 2021.

I. Bilan de la gestion des ressources humaines et de la situation financière au titre de l'année 2021

Avant de donner la parole à monsieur le Secrétaire général, le Chef d'établissement a souligné, vu la saturation que connaît l'UMAB en matière de personnel enseignants et ATS, la nécessité de retracer une nouvelle politique de la gestion des ressources humaines de l'UMAB fondée sur des besoins rationnels de l'établissement en se basant, désormais, sur les mutations internes.

Selon Mr le Recteur, la gestion des ressources humaines est un facteur stratégique de la bonne gouvernance. L'utilisation rationnelle des postes budgétaires libérés au cours de l'année 2021 et l'élaboration d'un plan de gestion des ressources humaines (PGRH) adapté et fiable pour l'année 2022.

1- Bilan de la gestion des ressources humaines

Le Secrétaire général a procédé à la présentation de son bilan dont le nombre théorique des postes budgétaires s'élève à 2739 postes repartis comme suit :

- 1369 postes budgétaires pour les enseignants, 1033 postes d'agents techniques de soutien et 337 postes de contractuels.

1.1. La catégorie des ATS

- La catégorie d'encadrement : le nombre théorique 400 et réel 373.
- La catégorie d'application : le nombre théorique 221 et réel 201.
- La catégorie de maîtrise : le nombre théorique 199 et réel 184.
- La catégorie d'exécution : le nombre théorique 213 et réel 201.

Soit un total de 74 postes à pourvoir.



1.2. La catégorie des enseignants chercheurs

- Pour le grade des Professeurs de l'enseignement supérieur nous recensons 266 postes théoriques contre 262 postes occupés, dont trois enseignants étrangers.
- Pour le grade des Maitres de conférences classe « A », nous recensons 409 postes théoriques contre 405 postes occupés.
- Par rapport aux enseignants hospitalo-universitaires, nous recensons 6 postes théoriques contre 4 postes occupés.
- Pour la catégorie des maitres de conférences hospitalo-universitaires classe A, nous recensons 9 postes théoriques contre 6 postes occupés.
- Pour les maitres de conférences classe B, nous recensons 338 postes théoriques contre 228 occupés.
- Pour les maitres assistants hospitalo-universitaires classe B, nous recensons 3 postes théoriques contre 1 poste occupé.
- Maitre assistant de rang A : 249 postes théoriques contre 283 postes occupés.
- Maitre assistants de rang B : 80 postes théoriques contre 74 postes occupés.
- Enseignants assistants hospitalo-universitaires : 62 postes budgétaires contre 32 occupés.
- Enseignants assistants 1 et PES 1 poste théorique contre 0 poste occupé.

Après avoir clairement présenté le bilan de la gestion des ressources humaines, le Secrétaire général de l'Université a présenté :



- Le bilan des opérations de recrutement des agents techniques, administratifs, de soutien et des enseignants chercheurs au titre de l'année 2021. (Voir annexe 1)
- Le nombre de fonctionnaires concernés par la formation avant la promotion au titre de l'année 2021. (Voir annexe 1)
- Le bilan de l'opération de l'intégration des diplômés au titre de l'année 2021. (Voir annexe 1)
- Les opérations de la promotion au grade supérieur des enseignants au titre de l'année 2021. (Voir annexe 1)
- Le mouvement des fonctionnaires administratifs techniques et agents de soutien au titre de l'année 2021. (Voir annexe 1)
- Le mouvement des enseignants chercheurs au titre de l'année 2021. (Voir annexe 1) :

Recommandations :

Monsieur le Recteur a mis l'accent sur les postes libérés au titre de l'année 2021 et la décision du MERS de n'attribuer aucun poste budgétaire pour l'année 2022, ainsi il faut plus de rationalité dans la gestion des ressources humaines et notamment en ce qui concerne la **Politique d'encadrement (postes libérés, temps d'encadrement et vacation) ;**

Propositions :

- Réorganiser les mutations est aujourd'hui une nécessité.
- Intégrer les demandes de mutation dans le PGRH pour donner plus de visibilité à la GRH
- Mettre en place un barème des mutations avec des critères subsidiaires.
- Plafonner les demandes de mutation des enseignants.
- Entamer la procédure administrative avec les organes de contrôle au mois de juin/juillet.

2- La situation financière des engagements du Rectorat arrêtée au 21/12/2021

- Le Secrétaire général a présenté un bilan détaillé des engagements du rectorat à savoir la section 1 qui concerne les dépenses du personnel qui ont atteint les 98,10%. (Voir tableaux en annexe 1)
- Les engagements des dépenses de la gestion (Section 2) ont atteint 90,64%. (Voir tableaux en annexe 1)
- Le secrétaire général a conclu son bilan en présentant un tableau comparatif des situations financières des deux années 2020/2021. (Voir tableaux en annexe 1)

Après avoir pris connaissance des bilans présentés par le SG, Monsieur le recteur a ouvert la discussion et nombre de recommandations ont été émises vis-à-vis de la GRH :

- ✓ Réguler les mises en disposition des fonctionnaires et ne pas dépasser la limite des 5% prévue par la réglementation en vigueur.



- ✓ Réglementer les mutations internes et externes.
- ✓ Les mutations, quel que soit leur nature, et les départs à la retraite peuvent être déposés à tout moment mais doivent être traités vers la fin de l'année universitaire et ce, afin de ne pas perturber la gestion pédagogique.
- ✓ Il faut favoriser le rang magistral pour renforcer l'encadrement pour ce qui est des recrutements internes.
- ✓ Il faut définir les spécialités concernant les mutations internes.

Le Chef d'établissement a invité, par la suite, messieurs les Doyens à présenter la situation des engagements de chaque faculté, qui ont atteint selon les responsables un niveau appréciable.

Recommandations du Chef d'établissement :

- Pour ce qui est des vacances, Monsieur le recteur a souligné qu'il faut que l'argent des vacances soit utilisé à bon escient.
- Le CEIL ne doit pas puiser de l'argent des vacances.
- La vacation est accordée en priorité aux enseignants permanents, aux docteurs non-salariés puis aux doctorants.
- Monsieur le VRPS a été chargé d'uniformiser, au titre de l'exercice budgétaire 2022, l'opération de recrutement des vacataires et faire des appels à vacation en précisant la matière concernée, la spécialité et le nombre d'heures.

II. Bilan de la cellule de numérisation

Le responsable de la cellule de numérisation a présenté un rapport sur les travaux de la cellule en cours qui se résument à travers trois ateliers principaux :

- ✓ Un Atelier consacré à la numérisation des services des finances, de la gestion de comptabilité et des stocks et des magasins.
- ✓ Un atelier consacré au renforcement de la sécurité du WEB et des plateformes numériques.
- ✓ Lors du troisième atelier, des réunions ont eu lieu au cours desquelles le plan de travail et la coordination entre ses membres ont été examinés. Les travaux de cet atelier seront lancés immédiatement, selon le responsable de la cellule, après son achèvement afin que le travail d'élaboration soit parallèle à la phase de travaux avec l'abonnement annuel, afin que la cellule de numérisation puisse obtenir une évaluation précise de ses informations à la fin de l'année.



- ✓ La cellule de numérisation développera les algorithmes nécessaires quant à la simulation automatiquement des services administratifs destinés à la numérisation, tandis que le processus de cryptage reste soumis à l'inscription des équipements automatiques requis dans la liste des besoins.

Le responsable de la cellule a aussi présenté à tous les membres deux devis estimatifs de deux logiciels de la gestion financière et des inventaires. Le premier devis concerne le logiciel PC DEV et le second concerne le logiciel GENISOFT.

Monsieur le recteur a invité, toutefois, le responsable de la cellule à fournir plus détails pour que les membres du CDU puissent opter définitivement pour l'un des prestataires.

En marge de cette présentation, le Chef d'établissement a tenu à rappeler quelques mesures d'ordre organisationnel :

- ✓ Les ordonnances des délégations de crédit sont à proscrire et le budget doit être fixé à l'avance.
- ✓ La gestion des inventaires doit répondre à des normes bien définies et faite en bonne et due forme.
- ✓ Une copie des inventaires doit être envoyée chaque trimestre au service central.

III. Préparation de la fin du 1^{er} semestre 2021/2022

Le Chef d'établissement rappelle la situation sanitaire que traverse le pays et invite les responsables à considérer les mesures suivantes :

- ✓ La nécessité d'observer les mesures de sécurité liées à la situation sanitaire dans le pays (COVID 19).
- ✓ Faire preuve de vigilance et prendre les mesures nécessaires pour éviter la propagation de la COVID.

Sur le plan de la pédagogie le Recteur rappelle que :

- ✓ La synthèse des CPC doit être établie dans la semaine suivant la tenue du CPC.
- ✓ Il faut s'assurer que tous les PV soient mis sur le site.
- ✓ Il faut s'assurer que tous les PV soient conformes.
- ✓ Il faut s'assurer que toutes les facultés se sont mises au Progress.

Monsieur le recteur a demandé également où en est la progression de la pédagogie par rapport au plan d'action et a invité les responsables à le respecter.

- ✓ Les examens des matières transversales et de découverte se feront en distanciel.
- ✓ Les examens de rattrapage ne doivent en aucun cas être programmés avant les délibérations du 1^{er} semestre.

- ✓ Il faut procéder à la validation des sujets de fin d'étude et les attribuer aux étudiants puissent entamer leurs travaux.



IV. Questions diverses

- ✓ Le Chef d'établissement a évoqué la question des organisations estudiantines et des différents clubs scientifiques et invite les Doyens à les prendre en charge suivant leur appartenance à chaque faculté. Autrement dit, ces organisations et ces clubs scientifiques doivent être rattachés aux facultés auxquelles ils appartiennent.
- ✓ Au sujet des cartes professionnelles destinées à l'ensemble du personnel de l'Université, Monsieur le recteur confie cette opération au centre d'impression et d'audiovisuel (CIAV) de l'UMAB.
- ✓ Au sujet de la composante des jurys de thèse et conformément aux dernières recommandations du CSU, le Recteur a rappelé que le président de jury doit être de l'Université et de grade « Professeur », les deux examinateurs doivent émaner de deux universités différentes et ne doivent, en aucun cas, être co-auteurs dans l'article du doctorant.
- ✓ L'authentification des diplômes doit être faite par le VRPS uniquement. Il en est le seul signataire.
- ✓ Les CDU se feront désormais au niveau des facultés selon un programme préétabli.

Après avoir épuisé tous les points inscrits à l'ordre du jour, Monsieur le recteur a exprimé ses vifs remerciements à toute l'assistance et a levé la séance à treize heures et quinze minutes le même jour.

ع/Le Recteur de l'université
المكتبة
جامعة المدينة العالمية
لدى مدير الجامعة
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

د. بن عمر محمد عبد اللطيف
مكتبة
جامعة المدينة العالمية
لدى مدير الجامعة
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي